

Appel à candidature aux enseignants

Mission de Professeur-e en Service Éducatif au Centre d'Art Contemporain La Chapelle Jeanne d'Arc - Thouars (79)

Délégation
Académique à
l'Action Culturelle de
l'Académie
de Poitiers (DAAC).

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le
Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers cedex

Téléphone : 05 16 52 65 53

Courriel : daac@ac-poitiers.fr

Introduction

Dans l'Académie de Poitiers, une trentaine d'institutions et structures culturelles et scientifiques (monuments, musées, théâtres, bibliothèques, services d'archives, etc.), accueillent des Professeur-e-s en Service Éducatif (PSE). Ces Professeur-e-s en Service Éducatif en mission dans ces structures culturelles demeurent sous la tutelle de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Poitiers. Leurs missions consistent prioritairement à développer l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics scolaires (élèves et professeurs) à toutes les formes de patrimoine, d'art et de culture, y compris dans leur dimension de culture scientifique, technique et numérique.

Pour l'année scolaire 2019-2020, une mission de Professeur-e en Service Éducatif est créée au sein du Centre d'Art Contemporain La Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars (ce centre est labellisé centre d'art d'intérêt national par le ministère de la Culture depuis 2019).

Les missions du Professeur-e en Service Éducatif

Les missions du Professeur-e en Service Éducatif au sein du Centre d'Art Contemporain La Chapelle Jeanne d'Arc sont les suivantes :

1. Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par le Centre d'Art Contemporain La Chapelle Jeanne d'Arc et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves.
Les PSE utilisent pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'action culturelle, sites disciplinaires, sites des DSDEN, réseaux sociaux) et interviennent directement auprès des établissements.
2. Accompagner l'équipe du Centre d'Art Contemporain La Chapelle Jeanne d'Arc dans la mise en place d'un programme d'activités culturelles adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif.
3. Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités.
4. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, jeux et mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres du réseau Canopé (documentation pédagogique.)
5. Inscrire le travail dans le cadre du PEAC (Parcours en éducation artistique et culturelle) et s'assurer de sa mise en œuvre au regard des différents partenariats, accompagnés par la Délégation Académique à l'Action Culturelle

(DRAC, DRAAF, Canopé, ...).

6. Au sein du Centre d'Art Contemporain La Chapelle Jeanne d'Arc, le-la Professeur-e en Service Éducatif mettra en avant les différents piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle en favorisant la Rencontre (Pilier 1) avec ce lieu de culture et d'histoire et les ressources spécifiques qui s'y trouvent ainsi que les acteurs de la culture qui y travaillent. Il-elle veillera à développer un corpus d'ateliers de pratique (pilier 2 : Pratiquer) qui permettra aux publics scolaires de développer leurs connaissances et compétences artistiques et culturelles. Enfin, le-la Professeur-e en Service Éducatif veillera à produire des ressources qui permettront aux publics scolaires de s'approprier la thématique travaillée ou d'approfondir les connaissances liées à la visite du site (Pilier 3 : S'approprier) en favorisant des prolongations de l'animation en classe (lectures, réalisation de documentaires (vidéos, webdocs, podcasts, pages web etc.), entretiens, rencontres et débats, travaux d'arts plastiques, production littéraire etc.).

Le suivi des actions et le bilan d'activité

Le-la Professeur-e en Service Éducatif informe régulièrement la DAAC afin de communiquer et valoriser les actions menées au sein de la structure culturelle. A la demande de la DAAC, le/la Professeur-e en Service Éducatif établit un bilan d'activité. Ce document met en perspective l'ensemble des actions conduites au sein du service des publics et leur portée au regard du contexte scolaire et culturel local. Visé par le responsable de la structure culturelle, il est transmis à la DAAC.

Tutelle et responsabilités

Dans le cadre de leur mission au sein de ces services, les personnels enseignants sont placés sous l'autorité du responsable de la structure culturelle concernée et sous la tutelle et responsabilité administrative de la Délégation à l'Action Culturelle (DAAC). La responsabilité pédagogique incombe aux corps d'inspection pédagogique.

Profil et indemnité

Le-la Professeur-e en Service Éducatif, qui doit être affecté-e à temps plein dans un collège ou un lycée public de l'académie. Toute candidature respectant cette condition sera étudiée. Si le contenu pédagogique proposé par le centre est naturellement orienté vers les Arts Plastiques, il ne s'y réduit pas pour autant : un(e) enseignant(e) compétent(e) dans les champs littéraires, historiques ou scientifiques trouvera pleinement sa place au sein de la structure et pourra y développer des offres pédagogiques intégrant des contenus croisés permettant aux élèves d'appréhender le fait artistique sous des angles riches et variés.

La.le PSE bénéficiera pour accomplir cette mission de **1 IMP** – soit un travail au sein du service des publics de **2 heures par semaine**.

Candidature

La réponse à cet appel à candidature prendra la forme :

- d'une lettre de motivation
- d'un Curriculum Vitae

Contacts et Agenda

La candidature devra parvenir simultanément et par courrier électronique uniquement à :

- Annie Mathieu, Déléguée Académique à l'Action Culturelle (daac@ac-poitiers.fr),
- Sophie Brossais, Directrice du C.A.C La Chapelle Jeanne d'Arc (sophie.brossais@ville-thouars.fr),
- Grégoire Bienvenu, Responsable réseau des PSE (gregoire.bienvenu@ac-poitiers.fr)

La candidature devra parvenir au plus tard le **21 septembre 2020**.

Après examen des candidatures, une commission composée de la Responsable de l'action culturelle, de la médiation et du service éducatif, de la Déléguée Académique à l'Action Culturelle et/ou des Conseillers Académiques entendra les candidats susceptibles d'être retenus avant le 5 octobre 2020. Les candidats concernés seront prévenus par courrier électronique. La prise de fonction sera effective au mois d'octobre 2020.